

## Délibération n° 25-31 du 9 décembre 2025

### **Lot n°8 « agencement » du marché public de travaux de rénovation de la résidence universitaire St Hélier à Rennes**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h45.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 23

L'opération immobilière de rénovation de la résidence universitaire Saint-Hélier est inscrite dans le Contrat Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

Le « Lot 8 – Agencement » est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.

Après présentation, le conseil d'administration du CROUS Bretagne autorise l'attribution du lot 8 « agencement » du marché public de travaux de rénovation de la résidence universitaire Saint-Hélier à Rennes, à LEGENDRE ET LUREAU, pour un montant de 1 060 258,00 € HT.



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 23
- CONTRE :
- ABSTENTION :
- NE SE PRONONCE PAS :

Fait à Rennes, le 9 décembre 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hélène INSEL".  
Rectrice de l'Académie de Rennes et  
de la Région Académique de Bretagne

Hélène INSEL